



Quitter le domicile conjugal

Par **teddyvero**, le **04/02/2013 à 15:44**

Bonjour,rnrnmon mari et moi sommes séparés après infidélité de ce dernier, mais par commodités financières, nous vivons sous le meme toit, cependant après quelques semaines cela devient compliqué à vivre et je souhaite qu'il quitte malgré tout le domicile conjugal: quelles démarches effectuer si nous sommes tous les deux en accord avec cette decision ?rn **merci de vos réponses**

Par **cocotte1003**, le **04/02/2013 à 19:35**

Bonjour, c'est au juge d'ordonner la séparation du domicile conjugal et de l'attribuer. aucun accord entre vous ne garantit que l'autre ne reviendra pas sur l'accord. Pour divorcer il vous faudra un avocat (au moins un si vous divorcez à l'amiable)et voyez avec lui pour signer un accord. attention vous etes responsable des dettes et charges du ménages tant que vous n'etes pas divorcés, cordialement